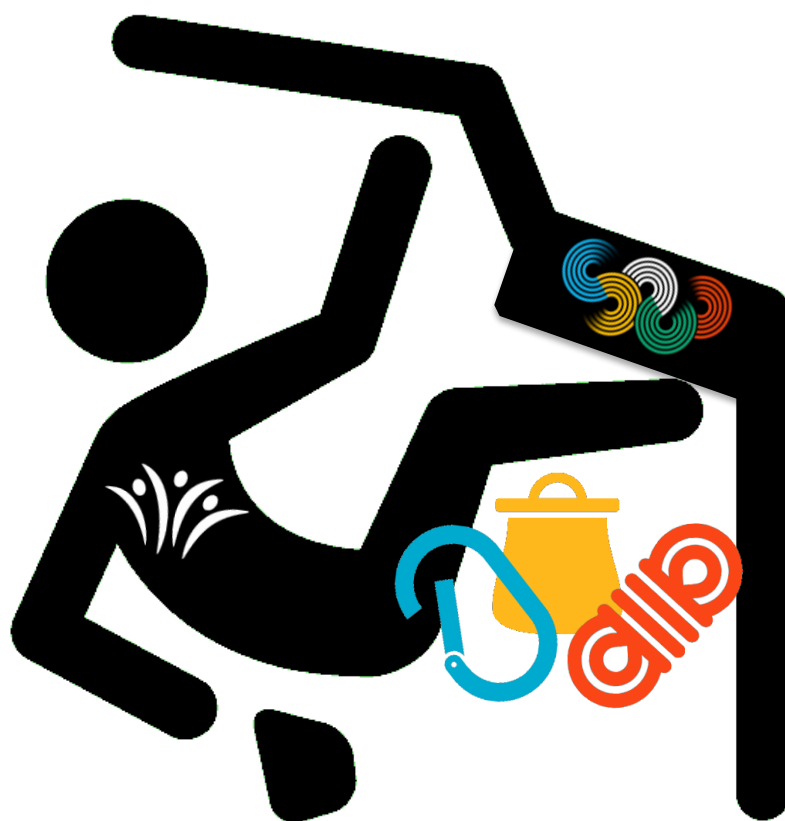


RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

ESCALADE

Année 2024-2025

Nouveautés 24-25



ESCALADE

SOMMAIRE

TITRE I : DEFINITION des CHAMPIONNATS	2
Article 1 : Les championnats	2
Article 2 : Les catégories d'âge	2
TITRE II : ACCES aux COMPETITIONS	3
Article 3 : Obligations	3
Article 4 : Conditions d'accès et modalités de qualifications	3
Article 5 : Les jeunes officiels	3
Article 6 : Tenue vestimentaire de compétition	4
Article 7 : Titres et récompenses	4
Article 8 : Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL	4
Article 9 : Dispositions particulières	4
TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRE	5
Article 10 : Les réserves et réclamations	5
Article 10.1 : Les procédures	5
Article 10.2 : Les réclamations	5
Article 10.3 : La commission des réclamations et litiges de la compétition	5
Article 10.4 : Les sanctions	5
Article 11 : Le dopage	5
TITRE IV : PROGRAMME des EPREUVES	6
Article 12 : Définitions des épreuves	6
12.1 L'épreuve de difficulté :	6
12.2 L'épreuve de vitesse	8
12.3 L'épreuve de « blocs »	9
12.4. Calcul pour le Championnat combiné	11

ESCALADE

TITRE I : DEFINITION DES CHAMPIONNATS

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

L'Ugsel Nationale organise en escalade deux Championnats :

- **Un championnat Mixte** en cordée. Composé de deux élèves d'une même AS (1 fille et 1 garçon) **en combiné** dans les 4 catégories d'âge benjamin·e, minime, cadet·te, junior.
- **Un championnat Non Mixte** en cordée. Composé de deux élèves d'une même AS en combiné, dans les 4 catégories d'âge : benjamine et benjamin, minime fille et minime garçon, cadette et cadet, junior fille et junior garçon.

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE

La détermination des catégories d'âge par année de naissance est fixée par la CNAS pour chaque saison.

Dans toutes les activités les jeunes gens et les jeunes filles sont regroupés dans quatre catégories d'âges :

- Benjamins/Benjamines
- Minimes Filles et Garçons
- Cadets/Cadettes
- Juniors Filles et Garçons

Il sera possible de constituer les cordées en :

- surclassant un poussin 2^e année en benjamin
- surclassant un benjamin 2^e année en minime
- surclassant un minime 2^e année en cadet.
- surclassant un cadet 2^e année en junior

Le certificat médical de surclassement est obligatoire.

Dans tous les cas, ce surclassement sera possible si lors du championnat territorial, le grimpeur n'aura pas pu constituer une équipe avec un autre élève de sa catégorie.

ESCALADE

TITRE II : ACCES AUX COMPETITIONS

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS

Respect de la charte

Les licences des sportifs seront vérifiées à l'entrée de la zone de compétition du championnat
Les licences encadrants seront vérifiées à l'accueil conformément [aux articles 7 et 9 des RG et article 12 des statuts](#)

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

En championnat de comité et de territoire, si l'installation ne permet pas d'accueillir les épreuves de difficulté, de vitesse et de blocs, le championnat devra se dérouler uniquement sur des épreuves de difficulté.

[Référence au chapitre 2 du RG](#) : en cas d'absence d'organisation dans son comité ou territoire. Les qualifications pour les épreuves sont effectuées par les Commissions Sportives Territoriales qui disposent, par catégorie, d'un contingent par territoire de :

- * 3 cordées en benjamin (6 élèves) par territoire ; la répartition sera de 2 cordées MIXTES et d'une cordée NON MIXTE.
- * 3 cordées en minime (6 élèves) par territoire ; la répartition sera de 2 cordées MIXTES et d'une cordée NON MIXTE.
- * 3 cordées en cadet (6 élèves) par territoire ; la répartition sera de 2 cordées cordées MIXTES et d'une cordée NON MIXTE.
- * 3 cordées en junior (6 élèves) par territoire ; la répartition sera de 2 cordées cordées MIXTES et d'une cordée NON MIXTE.

3 cordées supplémentaires que le territoire placera dans la ou les catégories souhaitées MIXTE ou NON MIXTE dans la ou les catégories choisies). Mais interdiction de mettre les 3 cordées supplémentaires dans la même catégorie (2 cordées dans la même catégorie restent possibles).

D'un quota éventuel supplémentaire à répartir suivant les règles précisées par la Commission Technique Nationale d'escalade : la 1^{re} cordée par catégorie du Championnat National de l'année précédente. Les territoires répartiront selon leur choix, en catégorie MIXTE ou NON MIXTE

Les quotas supplémentaires seront attribués dans les catégories où la 1^{re} place aura été gagnée. Ex : en cas de victoire en catégorie minime, le territoire disposera d'un quota supplémentaire l'année suivante en minime.

ARTICLE 5 : LES JEUNES OFFICIELS

Un Jeune Officiel ne pourra pas faire partie d'une cordée sur le Championnat National.

32 élèves minimums sont nécessaires pour l'arbitrage. L'organisation doit fournir la totalité des jeunes officiels. L'organisateur indiquera lors de sa candidature s'il est en capacité de fournir la totalité des jeunes officiels. Cet élément est essentiel au bon déroulement d'un Championnat National.

Quota pour les Jeunes Officiels : 4 élèves par territoire. Les demandes pour les jeunes officiels devront être envoyées aux Services Nationaux : 1 mois avant le championnat National, dernier délai par le territoire uniquement.

ESCALADE

ARTICLE 6 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Lors du Championnat National, les deux membres de la cordée devront porter le même tee-shirt :

- celui de leur Association Sportive
- celui offert par l'organisation

ARTICLE 7 : TITRES ET RECOMPENSES

Au cours de ces championnats seront décernés :

- 4 titres : cordées MIXTES
- 4 titres : cordées NON MIXTES

Référence à l'art 24 des RG

ARTICLE 8 : STATUT DE HNS MODALITES D'ACCES AUX ATTESTATIONS ET CERTIFICATION JO UGSEL

Référence aux art. 11, 14.2 et 14.3 des RG

Pour valider la formation de Jeunes officiels, l'élève devra :

- Avoir été validé au niveau territorial sur Usport page « Jeune Officiel ».
- Avoir été inscrit par le Territoire comme élève souhaitant se présenter pour l'obtention du titre de « Jeune Officiel National en Escalade ».
- Assurer une note minimale de 15/20 à une évaluation écrite
- Etre jury d'élèves Lycéens.
- Avoir rempli les épreuves pratiques (pas commis d'erreur d'arbitrage) lors du championnat national.
- Rester vigilant lors de l'ascension des grimpeurs. Pour cela, les élèves seront évalués sur 4 critères : concentration, respect et fairplay, évaluation juste, sécurité.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Il est possible d'inclure dans une cordée un grimpeur en situation de handicap.

Pour cela, les ouvriers rajouteront sur les voies et les blocs des prises d'une troisième couleur afin que la cotation soit adaptée.

Pour les malvoyants, le suivi laser sera autorisé sans décote de difficulté et le temps sera adapté.

Pour établir le classement avec les grimpeurs valides, les juges valideront sur le plan de la voie des élèves valides du même sexe, la prise contrôlée qui se situera juste au-dessus de sa chute.

Le territoire devra informer au plus tard 15 jours avant le début du championnat l'organisateur ainsi que les services nationaux de la déficience de l'élève. Cette demande sera accompagnée d'un certificat médical de l'inaptitude.

Après la participation au championnat qualificatif et de non-qualification, il pourra être demandé une qualification exceptionnelle, en passant par le responsable escalade du territoire.

ESCALADE

TITRE III : RESERVES, RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRE

ARTICLE 10 : LES RESERVES ET RECLAMATIONS

ARTICLE 10.1 : LES PROCEDURES

Référence aux articles 28 et 29 des RG

ARTICLE 10.2 : LES RECLAMATIONS

Lors de chaque passage en difficulté ou en bloc, les grimpeurs de la cordée signeront la fiche de résultat. En cas de réclamation, le jury interpellera l'enseignant responsable du secteur (défini par l'organisation) pour une régulation. Dès que la cordée aura signé sa performance, aucun recours ne sera possible sur la performance au sein de la voie.

Hormis les réclamations immédiates entre les membres de la cordée et le jury, toutes les autres réclamations devront être écrites. Pour cela, la cordée accompagnée de leur enseignant responsable, rempliront le formulaire de réclamations.

Les réclamations devront être posées dans les dix minutes suivant la publication des résultats auprès du responsable de la commission Escalade. Passé ce délai, plus aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 10.3 : LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 3 à 5 personnes : [référence à l'art. 28.3 des RG](#)

ARTICLE 10.4 : LES SANCTIONS

[Référence à l'article 29 des RG](#)

ARTICLE 11 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux qu'il doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

ESCALADE

TITRE IV : PROGRAMME DES EPREUVES

ARTICLE 12 : DEFINITIONS DES EPREUVES

Le Championnat d'Escalade MIXTE ou NON MIXTE est une compétition nommée Combiné de trois épreuves qui sont la Difficulté, la Vitesse et le Bloc.

Le comité d'organisation, en concertation avec la CTN Escalade, programme les épreuves sur deux journées en fonction de la structure, du nombre de voies disponibles, du nombre de blocs, du nombre de grimpeurs par catégorie. Les voies pourront être les mêmes en cadets et juniors.

En étant qualifié sur un Championnat National d'Escalade, l'élève doit maîtriser des compétences en termes de sécurité. Le Championnat National n'est pas le lieu d'une découverte de l'activité.

Constitution des cordées

Une cordée doit être identique du territoire au national, sauf en cas de blessure et sur présentation du certificat médical. Le remplaçant peut être un autre compétiteur.

Matériel autorisé

Epreuve de difficulté :

- Utilisation du « Ohm » autorisée.

Afin de prendre aucun risque lors de la descente, il sera obligatoire pour l'élève de réaliser exactement les mouvements décrits sur la notice technique du fabricant **et les recommandations fédérales**. En cas de manquement, la performance de la cordée s'arrêtera au premier grimpeur et le deuxième de cordée n'ira pas dans la voie. La performance notée de la cordée sera celle du premier grimpeur uniquement. L'arbitre écrira « DISQUALIFIE » sur la feuille du 2^e de cordée.

- Encordement avec un double nœud de huit plus un nœud d'arrêt (double pêcheur, collé au nœud de huit).

- Seul le grimpeur est encordé. L'assureur réalisera son nœud après la descente du 1^{er} de cordée.

Règles techniques

Pour tout ce qui n'est pas spécifié le Règlement Fédéral fait loi.

12.1 L'EPREUVE DE DIFFICULTE :

12.1.1 Déroulement

- Aucune démonstration n'aura lieu. Une vidéo des voies sera à disposition sur le site de l'Ugsel nationale.

- Chaque cordée grimpe en-tête quatre voies de difficultés croissantes dans le circuit correspondant à sa catégorie. La cordée grimpe dans la même voie. Des prises supplémentaires étant rajoutées pour les filles.

- Chaque voie doit être réalisée dans un temps limité de 9 min pour une hauteur de voies jusqu'à 12m. Au-delà de 12m, le temps sera augmenté de 1min pour **3** m supplémentaires. Ce temps correspond au temps maximal disponible pour que les deux membres de la cordée réalisent la voie. Les deux grimpeurs devront faire la voie durant ce laps de temps de 9 min (et non 9 min par grimpeur).

- Une minute séparera deux cordées de grimpeurs. Ce temps servira à défaire les nœuds d'assurage et à tirer les cordes en place.

- Les grimpeurs enchaîneront leurs 4 voies avec 10 min (9 min de temps de grimpe de l'autre cordée plus une minute de mise en place) de récupération entre chaque.

ESCALADE

- L'ordre de passage du départ en qualification est tiré au sort et sera affichée la veille au soir (les absents seront retirés après confirmation de chaque délégation).
- Pour les qualifications, tous les grimpeurs sont dans la salle : les élèves voient les différentes ascensions des autres grimpeurs.
- Les deux grimpeurs s'assurent au sein de la cordée. Le grimpeur ne pourra commencer sa voie qu'à partir du moment où il obtiendra le feu vert par le jury. Si le jury n'est pas en place, l'adulte responsable de secteur donnera le feu vert après vérification.
- Tant que la 1^{re} dégainé n'est pas mousquetonnée, le grimpeur peut recommencer la voie.

Le grimpeur devra arrêter la voie dans les cas suivants :

- s'il chute après la 1^{re} dégainé,
- s'il s'assoie dans le baudrier,
- s'il se tient à la dégainé pour progresser ou pour mousquetonner
- s'il utilise une plaquette en prise de mains ou de pieds,
- s'il oublie de mousquetonner une dégainé
- s'il sort de la voie
- s'il dépasse le temps limite
- s'il utilise les interdits

12.1.2 Décompte des points – Classement

- Seules les prises contrôlées sont comptées. La notion du contrôlée est celle définie par le règlement FFME en vigueur.
 - Les prises ajoutées pour les filles ne seront pas numérotées et ne seront pas comptabilisées pour le classement. Les prises supplémentaires diminuent la cotation de 1 degré.
 - En cas de chute du grimpeur, on comptabilisera la dernière prise contrôlée par la main la plus haute.
 - Classement : pour obtenir le rang, les prises contrôlées de l'équipe seront additionnées entre les deux membres de la cordée et un classement par cordée sera obtenu directement pour chaque voie. Pas de classement individuel.
- Ex : le grimpeur A contrôle la prise 24 ; le grimpeur B contrôle la prise 35. La performance de la cordée sera de 59.

Le classement se fera sur le produit des rangs de chaque voie :

$C = \sqrt{(r1 \times r2 \times r3 \times r4)}$. r1 étant le rang de la voie 1, r2 le rang de la voie 2, r3 le rang de la voie 3, r4 le rang de la voie 4.

Pour obtenir le rang pour la catégorie NON MIXTE, les prises contrôlées de l'équipe seront additionnées entre les deux membres de la cordée et un classement de la cordée sera obtenu directement pour chaque voie. Les cordées de garçons et les cordées de filles seront classées dans un classement unique.

Ex :

- cordée non mixte garçon X : résultat : 1,27
- cordée non mixte fille Y : résultat : 1,13

La cordée Y est devant au classement général car c'est celui qui a obtenu le coefficient le plus bas.

ESCALADE

12.2 L'ÉPREUVE DE VITESSE

L'épreuve de vitesse consiste à réaliser 2 fois (2 tentatives) :

2 voies différentes (voie A et voie B) ou identiques en parallèle, l'une à la suite de l'autre.

Une unique phase de qualification, qui se déroule pendant l'épreuve de difficulté.

12.2.1 Déroulement

- Il n'y a pas de démonstration des voies par les ouvreurs
- L'ordre de passage est préétabli en fonction de l'ordre de passage de l'épreuve de difficulté, afin de passer pendant la période d'attente soit avant l'épreuve de difficulté soit après l'épreuve de difficulté avec un temps de repos de minimum 30min entre les deux épreuves.
- Une tentative d'entraînement peut être proposée. Cette tentative n'est pas chronométrée.

- Un faux départ est signalé par le juge en charge du départ lorsque l'un des compétiteurs commence sa tentative avant l'annonce de l'ordre de départ.

Dans le cas d'un faux départ, le juge en charge du départ doit arrêter les 2 compétiteurs immédiatement. L'ordre doit être clair et audible.

Un compétiteur commettant 2 faux départs successifs dans la même voie n'est pas autorisé à poursuivre cette voie. Le compétiteur qui n'a pas commis le second faux départ doit obligatoirement réaliser une nouvelle tentative.

Si une période d'entraînement est organisée, les compétiteurs commettant des faux départs pendant celle-ci ne sont pas arrêtés.

- La hauteur des voies est comprise entre 7 et 10 mètres.

12.2.2 Règlement

- Le compétiteur doit obligatoirement grimper les 2 voies à chaque tentative et effectuer ses 2 tentatives pour être classé.

- Les compétiteurs grimpent en « moulinette » assurés du bas. 2 assureurs par voie, avec un système auto bloquant. Les assureurs doivent s'entraîner à assurer conjointement en utilisant la technique de la cloche (l'un récupérant le mou du haut, l'autre récupérant le mou du système bloqueur). Possibilité d'utiliser un enrouleur automatique, spécifique pour la vitesse.

- La corde est passée dans 2 points sommitaux distincts constitués chacun d'un maillon rapide, d'une sangle et d'un mousqueton de sécurité fermé.

Le plus haut point doit être placé au-dessus du « buzzer » cloche ou poire de fin de voie.

Les 2 points sommitaux doivent être placés dans chacune des voies de façon à ne pas gêner la progression du compétiteur et de manière identique dans le cas de voies identiques.

- Les duels au départ sont de cordées différentes et démarrer en même temps.
- Tous les départs des duels doivent être donnés avec un signal ou un ordre clairement audible initié par le starter assigné. Le starter doit choisir une position où il n'est pas visible des concurrents aussi près que possible des concurrents.
- Chaque duel doit utiliser un protocole de départ identique :

Lorsqu'il est appelé au pied du mur, chaque concurrent :

- devra dans les 10 secondes qui suivent son appel se présenter à l'assureur, qui vérifiera que

1) le baudrier du concurrent est correctement fermé ;

2) l'assureur portant le système bloqueur fixera la corde d'attache au baudrier du compétiteur par l'intermédiaire de 2 mousquetons de sécurité inversés reliés à la corde par un nœud de huit sécurisé par un nœud d'arrêt. L'autre assureur s'assurera que la corde est immédiatement disponible, notamment l'absence de torons gênant la progression.

- le concurrent se présentera face au public dans le carré de présentation tracé à deux mètres du mur

- à l'ordre « **À vos marques** », chaque concurrent prendra sans délai une position à deux mains et un pied sur les prises de départ de son choix, et un pied au sol.

- une fois que les 2 concurrents sont immobiles dans leur position de départ, le starter annoncera « **Prêt** »

- puis après une courte pause comprise entre 1 et 2 secondes, l'ordre de départ en annonçant « **Go !** ».

ESCALADE

- Si, pour une raison quelconque, à la suite du commandement « À vos marques » mais avant celui du « Prêt » :
 - le starter n'est pas convaincu que le duel puisse démarrer ou
 - un compétiteur lève la main pour indiquer qu'il n'est pas prêt à prendre le départ
 le starter doit ordonner à tous les concurrents de revenir en position de présentation face au public.
- on arrête un concurrent lorsque :
 - il chute ;
 - il utilise les bords latéraux ou les bords supérieurs du mur pour grimper ;
 - il touche le sol avec n'importe quelle partie du corps après avoir commencé ;
 - un compétiteur fait 3 faux départs successifs dans la même voie.

12.2.3 Classement

Le classement vitesse est établi en fonction de la plus petite somme des temps de la cordée.

- voies différentes : il est réalisé en additionnant le meilleur temps obtenu dans la voie A avec le meilleur temps obtenu dans la voie B, et ce pour chaque membre de la cordée.
- voies identiques : il est réalisé en additionnant les 2 meilleurs temps réalisés lors des quatre essais pour chaque membre de la cordée.
- Dans la catégorie non-mixte, le temps des cordées filles est affecté d'un coefficient de 0.9.

Le chronométrage est assuré soit :

- par un chronométrage automatique
- par au minimum 2 chronomètres pour chaque voie. (2 chronos avec des temps différents, on prendra la moyenne des 2 temps). Le temps est donné avec la précision du 1/10^e de seconde arrondi à la valeur entière inférieure (ex : 08:37 = 08:3).

12.3 L'ÉPREUVE DE « BLOCS »

L'escalade de blocs consiste à gravir une succession de passages courts sans corde.

Nombres de mouvements : 12 au maximum et en moyenne entre 4 et 8.

Pour chaque catégorie, l'organisateur propose de 4 à 5 blocs.

12.3.1 Déroulement

Aucune démonstration des blocs n'aura lieu. Une vidéo des blocs sera à disposition sur le site de l'Ugse nationale.

La première cordée se présente au premier bloc ensemble. Elle possède 4 min pour réussir le bloc. Les concurrents passent les uns après les autres. Le nombre d'essais est libre, l'ordre de passage également au sein de la cordée. La cordée suivante doit attendre la fin 4 min pour commencer. Ensuite, repos avec un temps identique à celui de grimpe, puis passage dans le 2^e bloc, etc.

Lorsqu'un concurrent a réussi le bloc, il ne passe plus sur ce bloc. Les points rapportés par le concurrent sur un bloc sont les points de son meilleur passage. Les deux concurrents d'une même cordée peuvent se conseiller et s'encourager. Conseils interdits par l'entourage des grimpeurs.

Bloc 1 4min	Repos 4 min	Bloc 2 4 min	Repos 4 min	Bloc 3 4 min	Repos 4 min	Bloc 4 4 min
Cordée 1						
Cordée 2	Cordée 1					
Cordée 3	Cordée 2	Cordée 1				
Cordée 4	Cordée 3	Cordée 2	Cordée 1			
Cordée 5	Cordée 4	Cordée 3	Cordée 2	Cordée 1		
Cordée 6	Cordée 5	Cordée 4	Cordée 3	Cordée 2	Cordée 1	
Cordée 7	Cordée 6	Cordée 5	Cordée 4	Cordée 3	Cordée 2	Cordée 1
etc						

ESCALADE

12.3.2 Règlement

Chaque bloc sera constitué :

- D'une ou deux prises de départ obligatoire pour les mains, de deux prises d'appui pour les pieds, marquées et indiquées par le juge de voie.
- D'une prise bonus intermédiaire marquée (zone).
- D'une prise de sortie marquée (top).

Le départ sera jugé « Conforme » lorsque le compétiteur a une position contrôlée stable avec les deux mains et les deux pieds sur les prises de départ et ce, sans contrôler ni utiliser d'autres prises.

Lors du démarrage d'un bloc, un compétiteur peut :

1. Toucher, contrôler ou utiliser n'importe quelle partie de la surface d'escalade afin d'atteindre la position de départ ; et / ou

2. Toucher toute prise ou structure qui est fixée ou positionnée de manière à modifier une partie de la préhension des prises de départ.

La tentative d'un grimpeur est commencée dès que le corps ne touche plus le sol.

Un essai sera comptabilisé :

- dès qu'un grimpeur part dans le bloc, que le départ soit valide ou pas
- si les grimpeurs touchent d'autres prises que celles du départ (avant chaque tentative)
- dès que le corps d'un des membres de la cordée n'est plus en contact avec le sol

Dès qu'un essai est terminé (départ non conforme, retrouver le sol après avoir décollé, utilisation de prises non autorisées)

Le grimpeur doit redescendre afin de faire un nouvel essai.

Le passage est réussi les deux mains en contact avec la prise finale (3 secondes) et que le juge annonce « réussi » : en disant « OK » et en levant le bras.

Des prises d'une couleur différente seront rajoutées pour les filles, pour diminuer la cotation du bloc d'un degré.

12.3.3 Décompte des points et classements

Pour chaque passage, le juge note la réussite ou non du bloc avec le nombre d'essais, ainsi que le contrôle ou non de la prise bonus avec le nombre d'essais.

Pour obtenir le résultat de la cordée, les performances des deux grimpeurs seront additionnées aussi bien sur les blocs (B) que sur les prises bonus (PB).

Ex1 : Grimpeur A réussi le bloc en 3 essais et la prise bonus au premier. Le grimpeur B réalise le bloc au 2^e essai et la zone au 2^e également. La performance de la cordée sera de 2 Blocs en 5 essais et de 2 prises bonus en 3 essais.

Ex2 : La cordée obtient sur le bloc 1 (2B5 ; 2PB3), sur le bloc 2 (2B2 ; 2PB2) et sur le bloc 3 (1B5 ; 2PB9). La performance de la cordée pour son circuit de bloc sera de 5B12 ; 6PB14

Pour établir le classement, les cordées seront classées dans l'ordre suivant :

- 1. Nombre de blocs réalisés par la cordée**
- 2. Nombre d'essais pour réaliser ces blocs**
- 3. Nombre de prises « zone » contrôlées par la cordée**
- 4. Nombre d'essais pour contrôler ces prises « zone »**

ESCALADE

12.4. CALCUL POUR LE CHAMPIONNAT COMBINE

Le « classement par cordée » du championnat est par catégorie et fonction des 3 épreuves.

Le classement combiné sera réalisé en effectuant la racine carrée du produit des places dans chaque épreuve pour chaque cordée.

$$\text{Classement} = \sqrt{(rd \times rv \times rb)}$$

où **rd** sera le rang de la cordée dans l'épreuve de difficulté, **rv** le rang de la cordée dans l'épreuve de vitesse et **rb** le rang de la cordée dans l'épreuve de bloc.

La cordée qui aura obtenu le coefficient le plus bas sera déclarée Champion National. En cas d'égalité, ce sera le classement des difficultés qui départagera.